

«entre les organisations politiques qui ont naturellement vocation à accéder au gouvernement et à exercer le pouvoir, et les organisations syndicales qui n'ont en aucune façon cette vocation»

Ce que le congrès de 1973 devait préciser ainsi :

«dans l'entreprise, les différentes organisations politiques du mouvement ouvrier s'expriment, mais la responsabilité de la conduite de la lutte doit rester celle de l'organisation syndicale »

Enfin, après son 38e congrès et dans la polémique toujours en cours avec le PCF et la CGT, la CFDT a fini par cadrer les choses assez clairement pour elle (Syndicalisme Hebdo du 15/11/79) :

«Il n'y a pas pour elle, de répartition des tâches entre les organisations du mouvement ouvrier, parce que cette répartition conduit nécessairement à la subordination des uns par rapport aux autres, conduit à la courroie de transmission. (...) Ce qui distingue le parti et le syndicat, ce n'est donc pas la différence du champ d'intervention, pour reprendre une expression de Jean Colpin (BP du PCF), c'est la fonction de chacun dans ce champ d'intervention. Pour le parti, c'est la conquête du pouvoir politique, la vocation à la gestion de l'état. Pour le syndicat, c'est l'organisation des travailleurs et l'expression de leurs besoins, y compris face au pouvoir politique. Ce qui exige son indépendance.»

Ainsi la boucle du raisonnement est bouclée, tandis qu'au passage est fortement contingué le rôle du parti : c'est le primat, incorrect du syndicat!

! Pour approfondir la démarche CFDT, on pourrait étudier sa revue CFDT Aujourd'hui (n°12: Les rapports syndicats-partis, n°21: L'analyse de la CFDT et de son identité, n°34: Syndicalisme et pouvoirs).

► Cette démarche n'est pas nouvelle en fait. Lénine l'a débousqué. Mais c'est, sans doute, un texte de Rosa Luxemburg qui exprime de la manière la plus proche des réalités du mouvement syndical occidental cette même critique :

«Il n'y a pas deux luttes différentes de la classe ouvrière, une économique et une politique, il n'y a qu'une seule lutte de classe, tendant à la fois à limiter l'exploitation capitaliste au sein de la société bourgeoise et à supprimer l'exploitation capitaliste et en même temps la société bourgeoise.»

Ces deux faces de la lutte de classe *«ne représentent pas deux actions parallèles, mais seulement deux phases, deux degrés, de la lutte d'affranchissement de la classe ouvrière»*. C'est pourquoi *«les syndicats ne représentent que les intérêts de groupes et un stade de développement du mouvement ouvrier. Le socialisme représente la classe ouvrière et les intérêts de son émancipation dans leur ensemble»*. *«La théorie de l'égalité des droits» entre les syndicats et le Parti socialiste (...) est une expression de la tendance bien connue de cette aile opportuniste du socialisme qui veut réduire en fait la lutte politique de la classe ouvrière à la lutte parlementaire, et transformer la social-démocratie d'un parti prolétarien révolutionnaire en un parti réformiste petit-bourgeois*. Mais encore : *«finalement l'habitude de passer sous silence les limites objectives tracées par l'ordre social bourgeois à la lutte syndicale, se transforme en hostilité directe contre toute critique théorique qui montre ces limites en les rattachant au but final du mouvement ouvrier»*. Ce qui fait que : *«On finit par s'opposer à la théorie socialiste elle-même : on cherche à tatonner une «nouvelle théorie syndicale», c'est à dire une théorie qui ouvrirait aux luttes syndicales -par opposition à la doctrine socialiste- sur le terrain de l'ordre capitaliste, des perspectives illimitées de progression écono-*

mique». (extrait de: Grève de masse; partis et syndicats, chapitre 8, Maspéro)

Comme on le voit cette **magistrale critique marxiste du réformisme syndical** garde toute son acuité, à l'encontre de la démarche cédétiste actuelle notamment!

► **Lénine, Rosa Luxemburg et la troisième Internationale ont posé sur de bonnes bases les rapports généraux du parti prolétarien et des syndicats, de classe ou réactionnaires.**

Mais dès la deuxième Internationale (congrès de Stuttgart 1907) une appréciation positive des liens nécessaires et de la confrontation syndicats-parti était donné :

«les syndicats ne rempliront pleinement leur devoir dans la lutte pour l'émancipation des ouvriers que si leurs actes s'inspirent d'un esprit socialiste entièrement. Le Parti a le devoir d'aider les syndicats dans leur lutte pour l'élevation et l'amélioration de la condition sociale des travailleurs »

Cette résolution, approuvée par Lénine (T.13), a appelé les révolutionnaires à accomplir dans les syndicats un travail *«dans l'esprit d'un rapprochement des syndicats et du Parti, d'un développement de la conscience socialiste et d'une compréhension des tâches révolutionnaires du prolétariat »* (Lénine, T.13, préface à la brochure de Voïnov 1907).

A coup sûr, on peut retrouver là le sens de l'aide à laquelle le Parti consacre son activité syndicale, dans l'optique du congrès de 78.

Ici, aider le courant syndicaliste révolutionnaire, loin de signifier qu'on lui subordonne l'activité du Parti, c'est bien introduire la conscience, le point de vue d'ensemble communiste, là où il n'y a qu'aspirations révolutionnaires. C'est permettre la structuration -sur de correctes bases de classe- d'une opposition qui se cherche et que peuvent tenter le gauchisme et l'opportunisme (comme les batailles successives menées notamment dans le Rhône nous l'ont confirmé)!

Et en effet, nous ne pouvons admettre l'idée d'une «neutralité» des syndicats. Elle n'a pas plus de sens que du temps de Lénine : si ce n'est pas le rapprochement avec le Parti et les objectifs de la révolution, c'est nécessairement l'idéologie et la ligne bourgeoise qui l'emporte dans le mouvement syndical sous l'espèce du réformisme ou du révisionnisme moderne. Il n'y a donc pas de «vide» idéologique ou politique du mouvement syndical. Et cela affecte d'autant plus les prétentions à l'«originalité» qui ont particulièrement cours dans la CFDT.

Mais s'ils ne sont pas «neutres», les syndicats n'en sont pas moins l'enjeu d'une lutte. Il n'est sans doute pas utile ici de revenir sur l'importance de disputer la prééminence politique et idéologique, de contester l'hégémonie révisionniste et/ou réformiste dans l'une ou l'autre centrale syndicale. On sait bien quelle formidable enjeu pour la révolution revêt la conquête d'un mouvement syndical, même borné par une certaine desyndicalisation...

► **le problème actuel réside semble-t-il plutôt dans ce qu'on entend par «conquête des syndicats» et dans les tâches que cela implique pour le parti du prolétariat.**

Lénine a parfois, dans sa polémique avec les courants opportunistes russes (rondement menée dans «Que faire?», et d'autres textes de 1902 à 1906 en particulier), exprimé cela de manière très abrupte, très tranchée : les